

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABASTIDE-MONREJEAU**  
**DU 19 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize le dix-neuf juillet, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBLANC Jean-Simon, le Maire.

**PRÉSENTS** : LEBLANC Jean-Simon - ANCEAUX Christelle - BERTANA Elisabeth - GREBERT Jean-Yves - LEMBEGE Patrick - MINIER Dalila - NARBARTE Xavier - PANDELES Audrey

**ABSENT(S)/EXCUSÉ(S)** : BEAUGRAND Adrien - COURALET Catherine (pouvoir donné à M. GREBERT Jean-Yves) - GRACIETTE Philippe - LALANNE Frédéric (pouvoir donné à M. LEBLANC Jean-Simon) - MANS Philippe (pouvoir donné à Mme BERTANA Elisabeth) - THEULE Jean (pouvoir donné à Mme PANDELES Audrey)

Date de la convocation : 12.07.2016

Ordre du jour :

- Choix des entreprises et autorisation de signature des marchés avec les entreprises pour les travaux de rénovation de l'église et d'aménagement du cimetière
- Octroi d'une subvention pour l'Association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques des Pyrénées-Atlantiques
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Mme PANDELES Audrey

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 14 juin 2016.

**DÉLIBÉRATION N° 1**

**CHOIX DES ENTREPRISES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS AVEC  
LES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE ET  
D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE**

Le Maire expose qu'en application des articles 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de rénovation de l'église et d'aménagement du cimetière.

Après avoir procédé à l'analyse des offres, il propose d'attribuer les marchés à :

- l'entreprise ARREBAT pour le lot n° 1- Echafaudage, Maçonnerie, Enduit pour un montant global de 52 043,40 € H.T. intégrant la variante soutènement en béton armé (2 222,10 € H.T.),
- l'entreprise CHOUARD pour le lot n° 2 - Charpente, Couverture pour un montant de 10 065,16 € H.T.,

Pour le lot n°3 – Serrurerie, le Maire indique que la consultation s'est avérée infructueuse et qu'une nouvelle mise en concurrence a été lancée. Afin de ne pas retarder le chantier, il propose que le Conseil municipal lui donne dès à présent délégation pour signer ce lot, étant précisé que le montant estimé de l'opération est de 15 000 € H.T., soit un montant supérieur à celui de sa délégation générale précitée.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau les offres reçues ainsi que le dossier d'analyse.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** :

- le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :
- l'entreprise ARREBAT pour le lot n° 1- Echafaudage, Maçonnerie, Enduit pour un montant global de 52 043,40 € H.T. intégrant la variante soutènement en béton armé (2 222,10 € H.T.),
- l'entreprise CHOUARD pour le lot n° 2 - Charpente, Couverture pour un montant de 10 065,16 € H.T.,
- le Maire à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les modifications des marchés publics dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

**AUTORISE** le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement du lot n°3 Serrurerie pour les travaux de rénovation de l'église et l'aménagement du cimetière, le montant global estimé de l'opération étant de 15 000 € H.T.

**PRÉCISE** que le montant indiqué ci-dessus n'est qu'estimatif et que le Maire est autorisé à signer les marchés publics précités et toute pièce qui y serait relative, en ce compris les modifications de marchés publics dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération ;

**DÉLIBÉRATION N° 2**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ETUDE ET DE LUTTE CONTRE LES FLEAUX ATMOSPHERIQUES DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une demande de subvention émanant de l'Association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques des Pyrénées-Atlantiques (ADELFA). L'ADELFA est une association qui a pour objet principal l'organisation et la coordination de la lutte contre la grêle et les calamités climatiques dans le département des Pyrénées-Atlantiques. La grêle est un aléa climatique qui engendre chaque année d'importants dégâts sur notre département. Ces sinistres touchent indifféremment les biens publics ou privés et, plus particulièrement, les entreprises agricoles.

L'ADELFA est une association dont le siège est basé à la Chambre d'Agriculture de Pau.

Le barème retenu par le Conseil d'Administration de l'association est le suivant :

- Population de moins de 150 habitants : 50 €
- Population de 150 à 1000 habitants : 100 €
- Population de plus de 1000 habitants : 500 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'allouer la somme de 100 Euros

**DÉCIDE** de modifier le budget primitif de l'exercice 2016 suivant la délibération n°2 du présent conseil.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **TRAVAUX EGLISE**

La Maire informe le conseil municipal qu'à ce jour nous avons reçu un devis pour le lot n°3 Serrurerie et le montant est inférieur à l'estimation du maître d'œuvre.

**La présente séance comprend 2 délibérations.**

**Fin de la séance : 20h50**

Affiché le 22 juillet 2016  
Le Maire,